



ARIANNE PHOSPHATE INC.
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS
PÉRIODES DE SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2026 ET 2025
(EN DOLLARS CANADIENS)

LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN PAR LES AUDITEURS
EXTERNES.



ARIANNE PHOSPHATE INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(EN DOLLARS CANADIENS)

	AU 30 JUIN 2026	AU 31 DÉCEMBRE 2025
	(NON AUDITÉ)	(AUDITÉ)
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	883 734	2 084 216
Débiteurs et autres actifs courants	152 666	213 260
Taxes de vente à recevoir	182 091	50 563
Frais de transaction différés	-	21 227
	1 218 491	2 369 266
ACTIF NON-COURANT		
Immeuble de placement – Pourvoirie	163 225	174 087
Actifs au titre du droit d'utilisation	58 913	70 695
Immobilisations corporelles (Note 3)	63 286 249	63 242 279
TOTAL DE L'ACTIF	64 726 878	65 856 327
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Créditeurs et charges à payer	251 334	246 358
Obligations locatives	25 665	26 781
Débtenture convertible et dérivés incorporés (Note 5)	4 819 402	4 140 100
Ligne de crédit et dérivés incorporés (Note 4)	-	25 952 462
	5 096 401	30 365 701
PASSIF NON-COURANT		
Ligne de crédit et dérivés incorporés (Note 4)	22 754 797	294 623
Obligations locatives	45 053	53 839
Impôts différés	3 702 929	3 702 929
TOTAL DU PASSIF	31 599 180	34 417 092
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (Note 7)	98 433 563	93 934 776
Bons de souscription (Note 8)	1 670 553	8 468 851
Surplus d'apport	27 143 155	18 620 461
Déficit	(94 119 573)	(89 584 853)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	33 127 698	31 439 235
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	64 726 878	65 856 327

CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION (Note 1)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

(s) Siva J. Pillay, Administrateur

(s) Marco Gagnon, Administrateur

ARIANNE PHOSPHATE INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DU RÉSULTAT ET DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2026 ET 2025 (NON AUDITÉ)

(EN DOLLARS CANADIENS)

	2026	2025
	\$	\$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	349 691	376 608
Rémunération à base d'actions (Note 8)	70 060	73 670
Honoraires professionnels et de consultants	319 360	124 795
Honoraires de gestion	50 010	-
Inscription et registrariat	49 589	56 177
Communications et relation avec les investisseurs	90 374	94 915
Promotion, frais de représentation et déplacements	25 562	34 463
Projets d'application directe et étude de pré faisabilité	157 155	465 629
Assurances	32 433	34 802
Loyer et frais de bureau	16 641	32 817
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre du droit d'utilisation	16 176	11 364
Frais bancaires	378	1 178
PERTE D'EXPLOITATION	1 177 429	1 306 418
AUTRES CHARGES (PRODUITS)		
Frais financiers (Note 6)	3 304 500	5 614 434
Perte (gain) sur le taux de change	(4 708)	150
Perte nette de l'immeuble de placement – Pourvoirie	33 707	54 331
	3 333 499	5 668 915
PERTE AVANT IMPÔTS	4 510 928	6 975 333
Recouvrement de dépense d'impôts différés	-	-
PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL	4 510 928	6 975 333
RÉSULTAT PAR ACTION DE BASE ET DILUÉ	0,02	0,03
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION	222 568 379	208 332 413

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2026 ET 2025 (NON AUDITÉ)

(EN DOLLARS CANADIENS, À L'EXCEPTION DU NOMBRE D' ACTIONS)

	CAPITAL SOCIAL	CAPITAL SOCIAL	BONS DE SOUSCRIPTION	SURPLUS D'APPORT	DÉFICIT	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	Actions ordinaires	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2026	213 714 811	93 934 776	8 468 851	18 620 461	(89 584 853)	31 439 235
Perte nette et résultat global	-	-	-	-	(4 510 928)	(4 510 928)
Rémunération à base d'actions	-	-	-	70 060	-	70 060
Émission d'actions	10 000 000	2 500 000	-	-	-	2 500 000
Exercice d'options	120 000	40 617	-	(16 217)	-	24 400
Bons de souscription émis	-	-	1 670 553	-	-	1 670 553
Bons de souscription expirés	-	-	(8 468 851)	8 468 851	-	-
Conversion de dette	7 539 515	1 958 170	-	-	-	1 958 170
Frais d'émission d'actions	-	-	-	-	(23 792)	(23 792)
SOLDE AU 30 JUIN 2026	231 374 326	98 433 563	1 670 553	27 143 155	(94 119 573)	33 127 698
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2025	202 890 210	92 256 963	8 416 000	18 437 707	(89 616 239)	29 494 431
Perte nette et résultat global	-	-	-	-	(6 975 333)	(6 975 333)
Rémunération à base d'actions	-	-	-	73 670	-	73 670
Bons de souscription émis	-	-	52 851	-	-	52 851
Conversion de dette	10 824 601	1 677 813	-	-	-	1 677 813
Frais d'émission d'actions	-	-	-	-	(10 791)	(10 791)
SOLDE AU 30 JUIN 2025	213 714 811	93 934 776	8 468 851	18 511 377	(96 602 363)	24 312 641

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2026 ET 2025 (NON AUDITÉ) (EN DOLLARS CANADIENS)

	2026	2025
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Perte nette	(4 510 928)	(6 975 333)
Ajustements pour:		
Rémunération à base d'actions	70 060	73 670
Amortissement – Immeuble de placement - Pourvoirie	10 862	10 424
Amortissement – Immobilisations corporelles et actifs au titre du droit d'utilisation	16 176	11 364
Frais financiers	3 320 957	5 667 438
Variation des éléments hors-trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs et autres actifs courants	60 594	(79 784)
Taxes de vente à recevoir	(131 528)	1 468
Frais de transaction différés	21 227	-
Créditeurs et charges à payer	(76 829)	80 809
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(1 219 409)	(1 209 944)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	33 441	(2 500)
Acquisition d'immobilisations corporelles – Pourvoirie	-	(69 756)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	33 441	(72 256)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Frais d'émission d'actions	(23 792)	(10 791)
Remboursement des obligations locatives	(15 122)	(15 194)
Exercice d'options	24 400	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(14 514)	(25 985)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 200 482)	(1 308 185)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - DÉBUT	2 084 216	4 479 865
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - FIN	883 734	3 171 680
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts reçus	16 457	49 698
Intérêts payés	5 220	958
Intérêts sur la ligne de crédit payés en actions	1 958 170	1 677 813
Acquisition d'immobilisations corporelles non payées	82 614	2 562

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2026 ET 2025

(EN DOLLARS CANADIENS)

1. STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Arianne Phosphate inc. (la « Société ») a été constituée sous le régime de la Partie IA de la Loi sur les compagnies (Québec) et a été continuée sous le régime de la Loi sur les sociétés par actions (Québec) (« LSAQ »). La Société se spécialise dans le développement de sa propriété minière de phosphate située au Lac à Paul Québec, Canada. La société dispose d'un rapport technique conforme à la norme canadienne 43-101 pour son estimation des réserves et des ressources minérales ainsi que pour une étude de faisabilité sur la propriété du Lac à Paul. En octobre 2018 la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de la propriété du Lac à Paul ont été établies et par conséquent la phase de développement de la propriété du Lac à Paul a débuté.

Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX (symbole DAN) à la Bourse de Francfort (symbole JE9N) et sur le marché OTCQB (OTCQB) (symbole DRRSF). Le siège social de la Société est situé au 901 boulevard Talbot bureau 302 Chicoutimi Québec Canada G7H 6N7.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier les titres des propriétés minières dans lesquelles la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante de prospection de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété de la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non enregistrés et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Ces états financiers consolidés ont été préparés en fonction des principes comptables applicables à une exploitation en continuité, qui prévoit la réalisation de l'actif et le règlement du passif dans le cours normal des affaires à l'échéance. Pour déterminer si l'hypothèse de continuité de l'exploitation est appropriée, la direction tient compte de toute l'information disponible sur l'avenir qui est d'au moins, mais sans s'y limiter, 12 mois après la fin de la période visée par le rapport. Pour la période close le 30 juin 2026, la Société a enregistré une perte nette de 4 510 928 \$ (perte nette de 6 975 333 \$ en 2025) et a un déficit cumulé de 94 119 573 \$ au 30 juin 2026 (89 584 853 \$ en 2025). En plus des besoins permanents en fonds de roulement, la Société doit obtenir un financement suffisant pour respecter ses obligations et payer les frais généraux et administratifs.

Au 30 juin 2026, la Société avait un fonds de roulement négatif de 3 877 910 \$ (fonds de roulement négatif de 27 996 435 \$ en 2025). Le fonds de roulement comprend la débenture convertible de 4 819 402 \$ au 30 juin 2026, même si le remboursement est dû en 2027, parce que l'option de conversion est un dérivé et non un élément de capitaux propres. Il inclut également la ligne de crédit puisque la maturité, avant son refinancement, était en mars 2026, conformément à IAS 1.72 (note 21). La direction estime que le fonds de roulement ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations de la Société et aux dépenses d'exploitation et de développement budgétées pour les 12 prochains. Ces circonstances sont révélatrices de l'existence d'incertitudes significatives qui peuvent jeter un doute important quant à la capacité de la Société à respecter ses obligations à l'échéance et, par conséquent, quant à la pertinence de l'utilisation des principes comptables applicables à une exploitation en continuité. Subséquent à la fin de la période, des bons de souscription ont été exercés pour un total de 1 282 418,48 \$.

Tout déficit de financement peut être comblé à l'avenir de plusieurs façons, y compris, mais sans s'y limiter, l'émission de nouveaux capitaux propres, le financement par emprunt ou l'obtention de capitaux auprès de partenaires potentiels. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ou que ces sources de financement ou initiatives seront disponibles pour la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir de nouveaux fonds, la Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2026 ET 2025

(EN DOLLARS CANADIENS)

activités et les montants réalisés pour l'actif pourraient être inférieurs aux montants reflétés dans les états financiers consolidés.

Ces états financiers consolidés intermédiaires ne reflètent pas les ajustements de la valeur comptable de l'actif et du passif, des charges et de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité de l'exploitation n'était pas appropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (Normes IFRS de comptabilité) applicables à l'établissement des états financiers intermédiaires, y compris la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers intermédiaires consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui ont été préparés conformément aux IFRS.

Les conventions comptables suivies dans les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés sont conformes à celles appliquées dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Conseil d'administration a approuvé ces états financiers intermédiaires consolidés résumés le 31 août 2026.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2026 ET 2025

(EN DOLLARS CANADIENS)

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	ÉQUIPEMENT ET OUTILLAGE	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	ÉQUIPEMENT ROULANT	TERRAINS	BIENS MINIER EN DÉVELOPPEMENT	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
AU 31 DÉCEMBRE 2024	21 743	17 243	37 635	1 096 415	61 993 111	63 166 147
Acquisition	-	-	-	-	132 101	132 101
AU 31 DÉCEMBRE 2025	21 743	17 243	37 635	1 096 415	62 125 212	63 298 248
Acquisition	-	-	-	-	48 364	48 364
AU 30 JUIN 2026	21 743	17 243	37 635	1 096 415	62 173 576	63 346 612
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
AU 31 DÉCEMBRE 2024	15 485	13 938	22 571	-	-	51 994
Amortissement	1 564	(2 293)	4 704	-	-	3 975
AU 31 DÉCEMBRE 2025	17 049	11 645	27 275	-	-	55 969
Amortissement	782	1 260	2 352	-	-	4 394
AU 30 JUIN 2026	17 831	12 905	29 627	-	-	60 363
VALEUR NETTE COMPTABLE						
AU 31 DÉCEMBRE 2025	4 694	5 598	10 360	1 096 415	62 125 212	63 242 279
AU 30 JUIN 2026	3 912	4 338	8 008	1 096 415	62 173 576	63 286 249

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS CLOUSES LES 30 JUIN 2026 ET 2025

(EN DOLLARS CANADIENS)

4. LIGNE DE CRÉDIT ET DÉRIVÉS INCORPORÉS

La Société détient des lignes de crédit non renouvelables auprès de Mercury Financing Corp. (« le Prêteur ») qui ont été obtenues pour financer le développement du projet Lac à Paul. Le Prêteur détient une sûreté de premier rang sur les claims de la propriété Lac à Paul de la Société, jusqu'à concurrence d'un montant total de 27 millions de dollars. La filiale en propriété exclusive, 9252-5880 Québec Inc., a garanti conjointement et solidairement les marges de crédit. De plus, la Société est assujettie à des restrictions liées à la cession d'actifs et à l'émission d'actions par le biais de financement. Les lignes de crédit combinées ont été prolongées en 2017, 2018, 2020, 2021 et 2026.

Le 17 mars 2021, la Société a modifié et prolongé sa marge de crédit jusqu'au 31 mars 2026. Depuis la modification, la marge de crédit porte intérêt à un taux annuel égal à 8 %, tous les intérêts étant capitalisés au montant principal, à payer annuellement en espèces ou en actions ordinaires de la Société en utilisant le prix moyen pondéré en fonction du volume (« VWAP ») des actions de la Société pendant une période de 1 an avant la date de paiement des intérêts. Il a été déterminé que l'option de conversion des intérêts au moyen du VWAP est un dérivé incorporé à séparer du contrat hôte.

En conjonction avec la ligne de crédit modifiée, le Prêteur a reçu 32 millions de bons de souscription d'actions non transférables, exerçables au prix de 0,33 \$ par bon de souscription pour une période de 5 ans. Ces bons de souscriptions ont été renoncés par le Prêteur le 25 février 2026.

Le 31 mars 2025, 5 millions de bons de souscription d'actions non transférables ont été accordés au Prêteur dans le cadre d'une clause selon laquelle la Société s'était engagée à lever des fonds supplémentaires au cours de la période et à émettre des bons de souscription d'actions non transférables lorsque les objectifs de financement n'auraient pas été atteints, et ces bons ont été renoncés par le prêteur le 25 février 2026.

Dans le cadre de la ligne de crédit, la Société a accordé au Prêteur des redevances de 2,25 \$ par tonne de concentré de phosphate provenant du projet Lac à Paul (2 \$ par tonne au 31 décembre 2025). Ces redevances sont rachetables à tout moment par un versement unique de 20,25 millions de dollars (18 millions de dollars au 31 décembre 2025). La Société devra racheter ces redevances pour le même montant en cas de changement de contrôle entraînant l'acquisition, le rachat ou la détention par un tiers d'au moins 90 % des actions émises et en circulation de la Société, que ce soit par voie d'offre publique d'achat ou par toute autre opération ayant le même effet. Il a été déterminé que cette clause ne constitue pas un instrument dérivé incorporé en raison de la variable non financière propre à la Société. Par conséquent, les flux de trésorerie provenant du rachat des redevances de production ont dû être inclus dans le coût amorti du contrat principal.

Le 31 mars 2025, la Société a choisi d'émettre 10 824 601 actions ordinaires au prix de 0,155 \$ l'action, en tenant lieu d'espèces, à titre de paiement annuel d'intérêts au prêteur échéant le 31 mars 2025 (6 080 939 actions ordinaires au prix de 0,27 \$ l'action tenant lieu d'espèces au 31 mars 2024). La valeur comptable de l'intérêt payable et de l'option de conversion d'intérêt dérivé incorporé correspondant a ensuite été transférée au capital-actions.

En décembre 2025, la Société a révisé le calendrier des flux de trésorerie issus du rachat des frais de production, ce qui a réduit les coûts financiers de la ligne de crédit. Aux 31 décembre 2025 et 30 juin 2026, la Société estime que le rachat aura lieu en 2032.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2026 ET 2025

(EN DOLLARS CANADIENS)

Le 31 mars 2026, la Société et le Prêteur ont signé une convention de crédit modifiée et reformulée. La facilité de crédit garantie prévue par la convention de crédit modifiée et reformulée viendra à échéance le 30 septembre 2027. Le prêt continuera de porter intérêt au taux annuel de 8 %, la totalité des intérêts étant payable à l'échéance.

Dans le cadre de la Transaction :

- la Société a émis 7 539 515 actions ordinaires au profit du Prêteur, représentant des intérêts courus de 1 958 170 \$ jusqu'au 31 mars 2026;
- la Société a émis 10 000 000 actions ordinaires au profit du Prêteur, évaluées à 2 500 000 \$, correspondant au cours de l'action ordinaire au 31 mars 2026. Le Prêteur a accepté les périodes de conversion volontaires suivantes : 5 000 000 actions sont soumises à une période de conversion volontaire de six mois à compter de la date de clôture, et 5 000 000 actions sont soumises à une période de conversion volontaire de neuf mois à compter de la date de clôture. Si la Société réalise un financement par capitaux propres après la date de clôture, la période de conversion volontaire sera ramenée à la plus courte des durées suivantes : (a) la durée restante de la période de conversion volontaire, et (b) la période de conversion réglementaire, le cas échéant, applicable aux titres émis par la Société dans le cadre de ce financement par capitaux propres. En outre, la période de conversion volontaire prendra fin automatiquement en cas de fusion, de regroupement d'entreprises, d'acquisition, de cession, de plan d'arrangement ou de toute autre opération de regroupement d'entreprises impliquant la Société (une « Opération de regroupement d'entreprises »);
- la Société a émis 25 000 000 bons de souscription d'actions ordinaires (les « Bons 2026 ») au profit du Prêteur, lui conférant le droit d'acquérir un nombre équivalent d'actions ordinaires au prix de 0,28 \$ par action jusqu'au 30 septembre 2027, pour une valeur de 1 670 553 \$. Par ailleurs, le Prêteur ne pourra exercer un nombre de Bons 2026 tel qu'il viendrait à détenir, à la suite de cet exercice et sur une base partiellement diluée, plus de 19,9 % des actions ordinaires émises et en circulation, sous réserve de certaines conditions. Le Prêteur sera toutefois en droit d'exercer les Bons 2026 sans que les restrictions susmentionnées relatives à l'exercice des bons ne s'appliquent dans le cas d'une Opération de regroupement d'entreprises;
- la Société a convenu de verser au Prêteur une redevance de production supplémentaire de 0,25 \$ par tonne métrique de concentré de phosphate vendu pendant toute la durée du projet – y compris pour les ventes réalisées entre parties liées ou dans le cadre de la transformation de ce concentré par des parties liées, redevance pouvant être rachetée à tout moment moyennant un paiement forfaitaire de 2,25 millions de dollars. Si la Société ne remboursait pas intégralement le prêt au plus tard le 31 mars 2027, elle serait tenue de verser au Prêteur une redevance de production supplémentaire de 0,25 \$ par tonne métrique de concentré de phosphate vendu (y compris pour les ventes entre parties liées ou dans le cadre de la transformation de ce concentré par des parties liées), redevance pouvant être rachetée à tout moment moyennant un paiement forfaitaire de 2,25 millions de dollars. Il a été déterminé que cette clause ne constituait pas un dérivé incorporé en raison de la variable non financière propre à la Société; par conséquent, les flux de trésorerie liés au rachat des redevances de production devaient être inclus dans le coût amorti du contrat hôte.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2026 ET 2025

(EN DOLLARS CANADIENS)

Les conditions de la facilité de crédit prorogée étant sensiblement différentes, la modification a été assimilée à une extinction de la ligne de crédit initiale. L'écart entre la valeur comptable de la ligne de crédit éteinte et celle de la nouvelle ligne de crédit a été comptabilisé au cours de la période close le 30 juin 2026 dans l'état consolidé du résultat et du résultat global via un gain de 1 137 772 \$ sous Frais financiers sur la ligne de crédit. La Société a appliqué un taux d'intérêt effectif de 33 %.

	PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2026
	\$
SOLDE – DÉBUT DE L'EXERCICE	26 247 085
Intérêts capitalisés et désactualisation	2 212 529
Intérêts versés en actions	(1 958 170)
Extinction de la dette	(26 501 444)
Nouvelle ligne de crédit	21 193 119
Intérêts capitalisés et désactualisation	1 561 678
SOLDE – FIN DE LA PÉRIODE	22 754 797
Portion courante	-
Portion non-courante	22 754 797

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025	HÔTE	DÉRIVÉS INCORPORÉS		TOTAL
		OPTION DE CONVERSION DES INTÉRÊTS	BONS DE SOUSCRIPTION SUPPLÉMENTAIRES	
	\$	\$	\$	\$
SOLDE – DÉBUT DE L'EXERCICE	31 453 461	(280 357)	48 254	31 221 358
Intérêts versés en actions	(1 958 170)	280 357	-	(1 677 813)
Variation de la juste valeur d'un dérivé	-	-	4 597	4 597
Émission de bons de souscription	-	-	(52 851)	(52 851)
Changement d'estimé	(14 733 690)	-	-	(14 733 690)
Intérêts capitalisés et désactualisation	11 485 484	-	-	11 485 484
SOLDE – FIN DE L'EXERCICE	26 247 085	-	-	26 247 085
Portion courante	25 952 462	-	-	25 952 462
Portion non-courante	294 623	-	-	294 623

5. DÉBENTURE CONVERTIBLE

Le 10 octobre 2024, la Société a émis une débenture convertible dont le capital est de 3 808 269 \$, qui vient à échéance le 10 octobre 2027 et porte intérêt à 9,5% par année qui s'ajoute au capital.

Le Porteur a la possibilité, en tout temps et sous réserve des rajustements habituels, de convertir (i) le capital de la débenture convertible au prix de 0,35 \$ l'action ordinaire, et (ii) les intérêts courus sur celle-ci à un prix par action égal au plus élevé des montants suivants : a) 0,35 \$ et b) le prix du marché au moment de la conversion des intérêts courus, déterminé conformément aux règles de la Bourse de croissance TSX.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS CLOUSES LES 30 JUIN 2026 ET 2025

(EN DOLLARS CANADIENS)

Le prix de conversion de la débenture convertible est assujéti à des ajustements y compris dans le cas où la Société émet une débenture convertible ou un autre titre de créance similaire convertible en actions ordinaires à toute personne (autre que le Porteur de débentures ou ses sociétés affiliées) dans le cadre d'une opération qui n'est pas une réorganisation d'actions ordinaires un placement de droits ou une réorganisation du capital (une « émission de débentures à un tiers ») dans ce cas à un prix de conversion ou d'exercice effectif (déduction faite de tous les frais et commissions associés à cette souscription) (le « prix d'émission de débentures à un tiers ») inférieur au prix de conversion applicable au moment de cette émission auquel cas à la clôture de cette émission de débentures à un tiers : (i) le prix de conversion du capital sera automatiquement rajusté à la baisse au plus élevé des montants suivants : a) le prix d'émission des débentures à un tiers; b) 0,19 \$ et (ii) le prix de conversion des intérêts courus doit être égal au prix du marché au moment où ces montants sont convertis en actions ordinaires tel que déterminé conformément aux règles de la Bourse de croissance TSX sous réserve de l'application de la politique 4.3 – Actions contre titres de créance de la Bourse de croissance TSX. Il a été déterminé que l'option de conversion est un dérivé incorporé qui doit être séparé du contrat hôte et classé comme un passif parce qu'il n'a pas satisfait au critère « montant déterminé contre un nombre déterminé » d'IAS 32.11. De plus, comme le Porteur peut convertir la débenture en tout temps, selon IAS 1 *Présentation des états financiers*, la dette convertible est classée comme un passif à court terme.

Dans certaines circonstances de réorganisation d'actions ordinaires, d'offre de droits, de distribution spéciale et de réorganisation du capital, le prix de conversion du capital peut être modifié. Il a été déterminé qu'il s'agissait d'un dérivé incorporé classé comme un passif à dissocier du contrat hôte.

En cas de changement de contrôle ou de transfert de projet, le Porteur a le droit d'exiger de la Société qu'elle rachète la débenture à un prix égal à (i) 130% du capital initial de la débenture, plus (ii) tous les intérêts courus et impayés. Ceci a été considéré comme un dérivé incorporé classé comme un passif à séparer du contrat hôte.

Aucune action ordinaire de la Société ne doit être émise au Porteur si, à la suite d'une telle émission, le Porteur détiendrait ou exercerait un contrôle ou une direction sur 9,99% qui seraient émis et en circulation immédiatement après la prise d'effet de cette émission. Le Porteur peut, à sa seule discrétion, augmenter le plafond de propriété à 19,99% des actions ordinaires qui seraient émises et en circulation immédiatement après toute émission. Cette clause ne constitue pas un dérivé incorporé, mais doit être prise en considération lors de l'évaluation de la juste valeur de l'option de conversion.

Selon IFRS 9.B4.3.4, tous les dérivés incorporés dans le contrat hybride unique ont été traités comme un dérivé incorporé composé unique. La Société a utilisé un taux d'intérêt effectif de 16,67%.

Lorsque le Porteur accède à la propriété d'au moins 3,0% des actions ordinaires émises et en circulation de la Société (par conversion, achat sur le marché libre ou autrement), la Société conclura une convention sur les droits des investisseurs avec le Porteur qui lui fournira des droits de participation et de complément habituels ainsi qu'un droit de nomination au conseil d'administration.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2026 ET 2025

(EN DOLLARS CANADIENS)

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2026	HÔTE	DÉRIVÉS INTÉGRÉS	TOTAL
	\$	\$	\$
SOLDE – DÉBUT DE L'EXERCICE	3 488 558	651 542	4 140 100
Variation de la juste valeur des dérivés	-	310 610	310 610
Intérêts capitalisés et désactualisation	368 692	-	368 692
SOLDE – FIN DE L'EXERCICE	3 857 250	962 152	4 819 402

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025	HÔTE	DÉRIVÉS INTÉGRÉS	TOTAL
	\$	\$	\$
SOLDE – DÉBUT DE L'EXERCICE	2 822 062	510 850	3 332 912
Variation de la juste valeur des dérivés	-	140 692	140 692
Intérêts capitalisés et désactualisation	666 496	-	666 496
SOLDE – FIN DE L'EXERCICE	3 488 558	651 542	4 140 100

6. FRAIS (REVENUS) FINANCIERS

	PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2026	PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2025
	\$	\$
Frais financiers sur la ligne de crédit	2 636 435	5 361 251
Frais financiers sur la débenture convertible	368 692	240 143
Variation de la juste valeur des dérivés incorporés – ligne de crédit	-	4 597
Variation de la juste valeur des dérivés incorporés – débenture convertible	310 610	62 063
Intérêts sur obligations locatives	5 220	(953)
Revenus d'intérêts	(16 457)	(52 667)
	3 304 500	5 614 434

7. CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale pouvant être émises en séries : la série A comporte 500 000 actions privilégiées sans droit de vote à dividende non cumulatif de 8 % rachetables par la Société à la valeur d'apport.

PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2026

Le 31 mars 2026, la Société a émis un total de 7 539 515 actions ordinaires représentant des intérêts courus de 1 958 170 \$ terminés au 31 mars 2026, en remplacement d'un paiement en espèces, au titre du

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2026 ET 2025

(EN DOLLARS CANADIENS)

paiement annuel des intérêts relatifs à la ligne de crédit au 31 mars 2026.

Lors de la signature de la convention de crédit modifiée et refondue, un total de 10 000 000 actions ordinaires a été émis au profit du Prêteur, pour une valeur de 2 500 000 \$, correspondant au cours du marché des actions au 31 mars 2026.

Durant la période, 120 000 actions ordinaires ont été émises suivant l'exercice d'options d'achat d'actions avec un prix d'exercice moyen pondéré de 0,20 \$.

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Le 31 mars 2025, la Société a émis 10 824 601 actions ordinaires au prix de 0,155 \$ par action, en remplacement d'un paiement en espèces, au titre du paiement annuel des intérêts relatifs à la ligne de crédit au 31 mars 2025.

8. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION ET OPTIONS ATTRIBUÉES AUX COURTIER

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Les actionnaires de la Société ont initialement approuvé le 25 juin 2013, amendé le 26 septembre 2025, un régime d'options d'achat d'actions (le « Régime ») selon lequel le conseil d'administration peut attribuer des options d'achat d'actions de la Société aux administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs. Les conditions des options d'achat d'actions sont déterminées par le conseil d'administration.

Les options d'achat d'actions accordées aux administrateurs et aux employés sont acquises sur une base de 33% chaque année sur une période de trois ans à compter de la date d'octroi et les options aux consultants sont acquises sur une base de 25% tous les trois mois, à compter de trois mois après la date d'octroi.

Les options d'achat d'actions expirent au plus tard dix ans après la date d'attribution. Le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions est établi par le conseil d'administration et ne peut être plus bas que la valeur marchande des actions ordinaires à la date d'attribution.

Le Régime stipule que i) le nombre maximal d'actions ordinaires dans le capital de la Société pouvant être réservé pour émission en vertu du régime est égal à 10 % des actions ordinaires; ii) le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être réservé pour émission à un employé un dirigeant ou un administrateur ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution; et iii) le nombre maximal d'actions pouvant être réservé pour émission à des consultants et des investisseurs ne peut dépasser 2 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution.

Toute option d'achat d'actions est réglée en actions conformément aux politiques de la Société.

La Société estime actuellement la volatilité de ses actions ordinaires en fonction des données historiques de la Société.

Le 2 juin 2026, 200 000 options d'achat d'actions ont été attribuées à un dirigeant, à un prix d'exercice de

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2026 ET 2025

(EN DOLLARS CANADIENS)

0,425 \$ et vient à échéance au 2 juin 2036. Ces options présentaient une juste valeur totale de 65 279 \$, déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black & Scholes.

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation en vertu du Régime au 30 juin 2026 :

PRIX D'EXERCICE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ	MOYENNE PONDÉRÉE DE LA DURÉE DE VIE RESTANTE	OPTIONS EN	OPTIONS EN
			CIRCULATION AU 30 JUIN 2026	CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2025
\$	\$	YEARS		
0,18 – 0,28	0,20	6,56	3 293 000	3 413 000
0,29 – 0,44	0,38	6,58	2 496 667	2 296 667
0,45 – 0,63	0,54	4,21	1 930 000	1 930 000
0,63 – 1,30	0,76	0,76	330 000	505 000
			8 049 667	8 144 667
		EXERCICE	7 483 000	6 973 000

BONS DE SOUSCRIPTION

Les mouvements dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit:

PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2026			EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025	
	QUANTITÉ	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ	QUANTITÉ	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ
		\$		\$
SOLDE – DÉBUT	37 000 000	0,33	32 000 000	0,33
Émis	25 000 000	0,28	5 000 000	0,33
Annulés	(37 000 000)	0,33	-	-
SOLDE – FIN	25 000 000	0,28	37 000 000	0,33

Au cours de l'exercice terminé en 2026, le détenteur a renoncé à 37 000 000 bons de souscription en circulation; ceux-ci ont par conséquent été annulés.

De plus, 25 000 000 bons de souscription ont été émis en lien avec la ligne de crédit, pour une juste valeur totale de 1 670 553 \$. Lors de leur attribution, ces bons ont été comptabilisés à leur juste valeur, déterminée selon le modèle d'évaluation Black & Scholes.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2026 ET 2025

(EN DOLLARS CANADIENS)

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux bons de souscription en circulation au 30 juin 2026:

PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION	MOYENNE PONDÉRÉE DE LA DURÉE DE VIE RESTANTE	BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION 2025	BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION 2024
\$		Années		
0,28	2027-09-30	1,25	25 000 000	37 000 000

Après la fin de la période de six mois close le 30 juin 2026, un total de 4 580 066 bons de souscription ont été exercés pour une contrepartie totale de 1 282 418 \$.

9. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le tableau suivant présente les opérations conclues avec les parties liées et les soldes à payer pour chacune des parties liées à la Société :

	2025	2024
	\$	\$
RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾		
Rémunération à base d'actions	69 204	32 480
Honoraires de gestion	50 010	-
Salaires et charges sociales ⁽²⁾	345 193	375 828
RÉMUNÉRATION TOTALE	464 407	408 309
Solde inclus dans les créiteurs et charges à payer	35 271	6 788

(1) La direction principale est composée du chef de la direction, du chef des finances, du chef des opérations, du chef des initiatives commerciales et stratégiques.

(2) Les salaires et les avantages sociaux inscrits aux actifs de prospection et d'évaluation et aux immobilisations corporelles s'élèvent à 0 \$ (38 549 \$ en 2025).

Les ententes avec les principaux dirigeants de la Société prévoient des paiements à la cessation d'emploi à la suite d'un changement de contrôle de 525 000 \$.

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENT FINANCIERS

La Société définit la hiérarchie de la juste valeur en vertu de laquelle ses instruments financiers sont évalués comme suit: le niveau 1 comprend les prix non ajustés cotés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques; le niveau 2 comprend les intrants autres que les prix cotés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement; et le niveau 3 comprend les intrants pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables. Il n'y a eu aucun transfert de niveau hiérarchique au cours des périodes de six mois terminées les 30 juin 2026 et 2025.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et autres actifs courants, des créiteurs et charges à payer est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme et des modalités contractuelles de ces instruments.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2026 ET 2025

(EN DOLLARS CANADIENS)

La juste valeur de la ligne de crédit et de la débenture convertible est fondée sur les flux de trésorerie actualisés et n'est pas sensiblement différente de leur valeur comptable parce qu'il n'y a pas eu de changement important dans les hypothèses utilisées pour la détermination de la juste valeur au début. Par conséquent, ses montants en principal se rapprochent de leur juste valeur.

Les dérivés incorporés sur la débenture convertible sont classés comme un instrument de niveau 3. Une augmentation de 10 % de la volatilité et une variation de 10 % de la probabilité déterminée pour chaque dérivé intégré, les principaux intrants non observables utilisé dans le modèle, entraîneraient une variation de la juste valeur au 30 juin 2026 de 72 000 \$ (97 000 \$ au 31 décembre 2025).